

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 21 AVRIL 2009

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 21 avril 2009, a examiné un projet de loi du pays, une délibération, émis un avis et a pris des arrêtés.

Sapeurs pompiers volontaires :

A l'exception de modification sur la forme, et afin de tenir compte de l'évolution de la situation et de l'obsolescence de la réglementation en vigueur, le conseil d'Etat a émis un avis favorable à la loi du pays portant diverses dispositions relatives aux sapeurs pompiers volontaires (SPV). Ce texte a pour but, à la fois de définir le régime juridique de l'engagement des SPV, mais aussi de leur garantir une couverture risque-maladie et de fixer le régime juridique des vacances qui leur sont versées en contrepartie de leur volontariat.

- Du fait de la spécificité de leur service, les sapeurs pompiers volontaires sont exclus du champ d'application du droit du travail même si leur engagement (5 ans) doit être assimilé à un contrat à durée indéterminée.
- Les SPV ne sont pas affiliés aux assurances sociales du régime général à l'exception de la branche accident du travail et maladies professionnelles afin d'éviter un surcoût pour les mairies et dans certains cas un double assujettissement (SPV déjà salariés ou fonctionnaires).
- Bénévoles, les SPV perçoivent un dédommagement qui, à l'instar de ce qui se fait en métropole, est exclu de l'assiette servant au calcul de l'impôt sur le revenu en compensation du geste citoyen effectué envers la population.

Nickel :

Après l'adoption de la loi minière le 18 mars 2009, et conformément à la loi organique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les dispositions relatives à la cession de minerais de nickel, de chrome et de cobalt. La délibération organise les cessions de minerais et prévoit pour cela trois régimes, l'interdiction, l'autorisation et la déclaration.

- Elle institue un Comité du commerce extérieur minier qui sera chargé de donner un avis sur chaque demande d'autorisation de cession de minerai. Il sera également consulté sur l'évolution de la réglementation et composé des présidents du gouvernement, des trois provinces, de deux représentants des exportateurs de minerais et d'un représentant de l'industrie métallurgique.
- Pour le reste, le système actuel d'autorisation est simplement adapté aux nouveautés mises en place par le Schéma comme l'interdiction de cession de minerai quand il provient d'une réserve géographique métallurgique car il faut

désormais que le minerai issu de ces zones soit valorisé sur place avant d'être exporté.

Défiscalisation :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SARL Azur Santé au bénéfice des dispositions des articles Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts pour la création d'une maison de retraite composée de 60 chambres individuelles dont 20 chambres réservées à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le programme d'investissement s'élève à 524 179 374 F CFP pour un crédit d'impôt de 225 173 896 F CFP.

Avis :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au projet de décret relatif aux modalités de versement des cotisations et contributions dues par l'Etat au régime général de sécurité sociale dans certaines collectivités d'outre-mer, dont la Nouvelle-Calédonie.

Santé :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris les arrêtés de mise en place de la nouvelle réglementation relative à l'exercice des professions de médecin et de chirurgien-dentiste. Il s'agit de prendre en compte l'évolution des pratiques médicales, le renforcement de la responsabilité des médecins, ou encore la reconnaissance de nouveaux diplômes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé une nouvelle voie d'accès au certificat de capacité d'ambulancier (CCA) et en a modifier une autre. Pour la deuxième voie d'accès déjà existante, les 3 années d'expérience professionnelle ne sont plus exigibles au 30 décembre 2004 mais à la date d'inscription. Pour la nouvelle voie, une expérience professionnelle d'au moins huit ans sur les dix dernières années permettra d'accéder au CCA par le biais d'un examen professionnel de validation des connaissances acquises.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est prononcé contre la création d'une officine de pharmacie sur la commune de Dumbéa.

Sécurité sanitaire :

A la suite de contrôles effectués en 2008 sur plusieurs lots de produits de la mer en provenance du Vietnam, le service d'inspection, vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) a relevé de nombreuses irrégularités, notamment matérielles. Ces contrôles ont également fait apparaître l'existence d'un risque sanitaire associé à certaines espèces pélagiques contenant de l'histamine ou même du mercure. Comme il s'avère impossible de pratiquer des contrôles systématiques le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a interdit l'importation de certains poissons en provenance du Vietnam : les thonidés, les marlins, les coriphénidés (dont le mahi mahi) et l'espadon.

Subventions :

- 10 000 000 F CFP à l'Alliance Champlain pour l'organisation d'un concours dans la cadre du Forum de la francophonie 2009.
- 8 321 500 F CFP en direction de l'enseignement primaire.
- 1 000 000 F CFP à l'association Défi Santé dans le cadre d'une tournée de promotion de la Transcalédonienne.
- 900 000 F CFP au POEMART pour la participation de groupes calédoniens à des festivals internationaux.
- 720 000 F CFP à l'Alliance Française de Port Villa pour le fonctionnement de « l'Hebdo du Vanuatu ».
- 505 000 F CFP à l'association SIAPO pour la venue de personnalités dans le cadre du projet « hommage à Jean-Marie Tjibaou ».
- 420 000 F CFP à l'association les Kidam pour des spectacles à Vanuatu.
- 400 000 F CFP à Pacifique et Compagnie dans le cadre d'une résidence de trois semaines à Wallis et Futuna.
- 400 000 F CFP au CREIPAC pour l'organisation de séminaires la cadre du Forum de la francophonie 2009.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a augmenté le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement d'adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie :

Corps	Type De concours	Nbre de Postes Liste principale	Nbre de Postes Liste complémentaire
Adjoint administratif	Externe	30	15
	Interne	30	-
	Réservé (délib n°230)	6	-
	Réservé (délib n° 380)	28	-

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours pour le recrutement de 11 agents du patrimoine et des bibliothèques. Les demandes d'inscription sont ouvertes jusqu'au 6 aout.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé le comité d'évaluation des offres reçues dans le cadre de la procédure d'appel d'offre international du projet TEP VERTES, financé par l'Union européenne et la Nouvelle-Calédonie et il en a arrêté la composition. TEP VERTES a pour objectif de promouvoir le recours aux énergies renouvelables, et le projet calédonien cible les communes de Poum, Lifou et Maré.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté les modalités nécessaires aux officiers publics ministériels (notaires, huissiers de justice et commissaire-priseurs) pour l'exercice du droit de présentation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le cofinancement, à hauteur de 955 000 F CFP, d'un cycle de conférences publiques sur le Vanuatu ainsi

que pour une exposition photographique à partir du 5 juin 2009 dans le cadre des Journées Mondiales de l'Environnement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer une convention avec une psychologue afin que celle-ci puisse effectuer des consultations de soutien au personnel chargé de la circulation aérienne sur les aérodomes de Nouméa-Magenta et de Lifou-Wanaham.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du conseil d'administration de l'institut pour le développement des compétences de la Nouvelle-Calédonie. Mademoiselle Frédérique Pandosy et monsieur Philippe Cornaille sont désignés en tant que titulaire et suppléant au titre de la CSTNC.
- Madame Lydia Pandosy remplace monsieur Claude Wema (CSTNC) en qualité de membre du collège « employés du secteur privé et public » au conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la rectification d'une erreur matérielle au budget primitif 2009 de la Chambre de métiers et de l'artisanat.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2009 du fonds de régulation du marché des viandes porcines, arrêté en recettes à la somme de 18 000 000 F CFP et en dépenses à la somme de 25 690 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer une convention d'aval de garantie avec la BCI pour un contrat de prêt de 20 000 000 F CFP contracté par l'alliance scolaire de l'église évangélique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé une opération de virement de crédit au sein de l'état prévisionnel en dépenses et recettes du port autonome de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré deux agréments pour la profession d'entrepreneur de transport et d'activités nautiques à caractère touristique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré une autorisation de circulation à la société Jean Lefèvre Pacifique pour la réalisation de travaux sur la commune de Dumbéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à la durée hebdomadaire du travail à la société S-L Nouvelle-Calédonie pour la construction du complexe de Goro et une dérogation temporaire à la ville de Nouméa pour le service municipal d'hygiène dans le cadre de la lutte anti vectorielle.

Au cours de la séance, Pascal Vittori, en charge notamment de la communication audiovisuelle, a annoncé que l'extension de la diffusion de France Inter dans le Nord était désormais chose faite jusqu'à Koné, et qu'il était même possible de capter cette radio jusqu'à Voh et Houailou. C'est donc un début de diversification du paysage audiovisuel obtenu non sans mal puisqu'il avait d'abord fallu trouver un consensus sur cette question lors du Comité des signataires de décembre 2007 !